
« Nous n'avons entrepris qu'un travail littéraire » Victor Cousin et Pascal

Alain Cantillon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/922>

DOI : [10.4000/ccrh.922](https://doi.org/10.4000/ccrh.922)

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 20 avril 2002

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Alain Cantillon, « « Nous n'avons entrepris qu'un travail littéraire » Victor Cousin et Pascal », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 28-29 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/922> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccrh.922>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

« Nous n'avions entrepris qu'un travail littéraire » Victor Cousin et Pascal

Alain Cantillon

- 1 L'année 1842 forme pour la tradition pascalienne un moment bien particulier, celui d'un fameux Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal, lu dans les séances du 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} juillet, 1^{er} août 1842, à l'occasion du concours ouvert pour l'éloge de Pascal¹. Cette suite d'exposés fut publiée au fur et à mesure dans le *Journal des savants*², puis, agrémentée d'une préface, dans un recueil, dès l'année suivante³. L'abondance des réactions dans la presse périodique de 1843 et 1844⁴, atteste des effets de ce Rapport, et la parution, en 1844, de l'édition Faugère⁵, la première établie sur ce que l'on considère depuis comme le manuscrit original, peut être elle aussi à bien des égards⁶ considérée comme l'un d'entre eux.
- 2 L'invention du manuscrit original des *Pensées*, tel est bien l'événement que l'on veut lire dans ce Rapport, dès 1843 ; s'il fait événement, s'il délimite un avant et un après, c'est que les conditions de sa manifestation publique lui ont donné un retentissement tel qu'il a lancé une intense polémique, au sein des débats d'alors, assez vifs, entre l'État et une Église catholique en phase de reconquête⁷. Ainsi, dans le long travail de mise au jour des archives des *Pensées*, manuscrits qui semblent sourdre progressivement de dessous le premier travail d'édition, celui de 1669-1670⁸, d'abord en 1727⁹, puis en 1728¹⁰, en 1740¹¹, puis dans l'édition des *Pensées de Pascal* de 1776, dans celle des *Œuvres* de 1779, et dans celle des *Pensées de M. Pascal* de 1783, pour venir enfin au jour sous la forme de ce que l'on considère comme un nouveau texte, un texte plus authentique prenant, par l'édition de 1844, la place de l'ancien, celui de la première édition, pour donner depuis lieu incessamment à des reprises, à des amendements, à des prolongements, ainsi donc dans cette lente et progressive mise en œuvre d'un autre texte des *Pensées*, c'est ce Rapport qui fait figure d'événement originaire¹².
- 3 Aussi a-t-il semblé utile de lancer, dès la fin de 1844, une nouvelle édition du *Des Pensées de Pascal*, augmentée d'une abondante *Préface*¹³, ont une première version parut auparavant en deux temps dans la *Revue des Deux Mondes*. De cette *Préface*, qui devrait figurer dans une

anthologie du discours subtilement, et fermement polémique, nous ne retiendrons principalement qu'un paragraphe :

Mais considérons par un endroit plus sérieux l'écrit que nous remettons sous les yeux du public. Nous n'avions entrepris qu'un travail littéraire ; notre unique dessein avait été de reconnaître et de montrer Pascal tel qu'il est réellement dans ce qui subsiste de son dernier ouvrage, et il est arrivé qu'en l'examinant ainsi, nous avons vu à découvert, plus frappant et mieux marqué, le trait distinctif et dominant de l'auteur des *Pensées*. Déjà, en 1829, nous avons trouvé Pascal sceptique, jusque dans Port-Royal et dans Bossut ; en 1842, nous l'avons trouvé plus sceptique encore dans le manuscrit autographe, et malgré la vive polémique qui s'est élevée à ce sujet, notre conviction n'a pas été un seul moment ébranlée : elle s'est même fortifiée par des études nouvelles¹⁴.

- 4 Ces quelques lignes nomment et caractérisent un certain type de travail – le « travail littéraire » – en partie par la délimitation de son champ propre dans une relation discriminative avec d'autres actes de pensée. Ce travail trouve sa motivation dans la force de la fonction auteur¹⁵, puisqu'un auteur déjà bien connu demande à être reconnu, et montré enfin tel qu'en lui-même. Il sert de renfort à l'activité herméneutique, celle qui fait trouver ou découvrir le « trait distinctif et dominant » de cet auteur, c'est-à-dire son unité particulière, en l'occurrence une certaine idée qui semble pouvoir être désignée d'un seul mot, son attribut principal. Il faut noter que, d'après ce paragraphe, c'est uniquement à partir du moment où cette conviction herméneutique peut prendre appui sur un travail « littéraire » que s'élève la polémique ; mais il est alors trop tard, et la conviction demeure immuable puisqu'elle repose, dit-on, sur le plus stable des fondements (la lecture du manuscrit autographe), et que, à partir de ce moment-là, tout nouvel événement, une polémique ou une étude, ne peut que la renforcer.
- 5 Ce travail bien particulier nommé ici « littéraire » se présente comme une innovation au sein d'une série de travaux inscrits dans une longue durée. Plus précisément, elle entrelace deux temporalités, d'une part celle des deux qui englobe l'autre, une tradition textuelle, la série d'éditions des *Pensées-de-Pascal* (« Port-royal », « Bossut »¹⁶), et d'autre part la succession des études consacrées à Pascal par l'auteur de cette préface. Cette chronologie date le début des travaux littéraires de l'année 1842, et nous devons remarquer par provision que ces travaux se trouvent marqués d'une restriction¹⁷ en aucune manière nécessaire, puisqu'un tour plus pleinement positif n'aurait pas empêché d'établir des liens hiérarchisés entre les diverses activités de pensée (1 – nous avons entrepris un travail littéraire ; 2 – il se trouve que ce travail nous permet de mieux faire apparaître le « trait distinctif et dominant » ; 3 – la polémique nous renforce dans cette conviction maintenant que nous pouvons regarder le « manuscrit autographe »). Qu'y a-t-il donc, dans un travail « littéraire », qui aurait dû le signaler à ses lecteurs comme marqué d'un caractère de restriction indiquant un être moindre que celui d'autres travaux ? Cette question nous semble d'autant plus importante que ce travail présenté comme mineur par le tour restrictif se révèle à la fois fondamental et puissant dans ses effets.
- 6 Lorsqu'il rend compte de l'édition *Faugère*, dans la *Revue des Deux Mondes* le premier juillet 1844, Sainte-Beuve¹⁸ tente d'évaluer sa place dans le mouvement contemporain général de ce qu'il nomme la « critique littéraire »¹⁹. Pour ce faire, il distingue trois « temps très marqués dans la critique littéraire s'appliquant aux chefs-d'œuvre de notre XVII^e siècle »²⁰. D'abord, deux grands moments : en premier lieu, durant la seconde moitié du XVIII^e, le temps de l'admiration d'œuvres que l'on considère comme des exemples, puis

en second lieu « dans ce siècle-ci » la contestation des « théories jusque-là régnautes », et la recherche des « lacunes et défauts » de ces mêmes œuvres²¹. Un hommage appuyé, mais rapide, est rendu au « plus célèbre critique littéraire de notre temps, M. Villemain »²², pour avoir su « à merveille concilier (et c'est là son honneur) les principales traditions de l'ancienne critique avec plusieurs des résultats de la nouvelle »²³. Mais si le troisième et dernier temps opère une synthèse des deux premiers, ce ne peut être par conciliation, mais par dépassement. Ce qui s'ouvre alors, selon ce compte rendu, ce serait une « période *philologique* » dans laquelle les uns et les autres seraient appelés à une trêve :

Ces grands auteurs, messieurs, que vous, les uns, vous croyez imiter et continuer, que vous, les autres, vous vous attachez à combattre, à éloigner de vous comme s'ils étaient d'hier, il y a quelque chose de mieux peut-être à en faire pour le présent ; car, pendant que vous discutez, le temps passe, les siècles font leur tour, pour nous ces auteurs sont déjà des anciens ; et ils le sont tellement, prenez-y garde, que leur texte nous échappe, que l'altération s'y mêle, que nous ne les possédons plus entiers. Trêve un moment, s'il vous plaît, aux grandes théories ! Revoyons de près nos maîtres, restituons leur vraie parole, faisons, ne rougissons pas de faire pendant quelque temps des éditions, voire même des vocabulaires : excellent régime que je propose, même aux auteurs originaux, pour se retremper durant une saison. Les Alexandrins d'ailleurs, ces immortels grammairiens dont plus d'un était poète, n'ont pas dédaigné de faire ainsi au surlendemain des grands siècles ; ils nous ont tracé notre voie²⁴.

- 7 Dans cet étonnant passage, que nous citons intégralement, Sainte-Beuve présente comme une longue citation de Victor Cousin, entre guillemets, des propos dont il précise aussitôt après qu'ils ne se rencontrent nulle part littéralement dans les écrits de celui auquel il les prête²⁵. Les duellistes du champ littéraire s'y trouvent renvoyés dos à dos puisqu'ils obtiennent tous les deux satisfaction, mais jusqu'à un certain point seulement. Les « classiques » se voient bien en effet confortés dans le sentiment qu'ils professent de l'éminence des auteurs du grand siècle, mais en même temps ces auteurs, par la puissance mortifère du temps qui passe, et aussi paradoxalement de l'activité philologique requise pour en combattre les effets et qui tend à les réduire en répertoires grammaticaux et en vocabulaires, ne peuvent plus prétendre au statut d'exemples vivants pour les nouveaux poètes. Quant aux « romantiques », s'il leur est bien accordé que ces auteurs du grand siècle appartiennent définitivement au passé, il leur est aussi demandé de ne pas les abandonner pour autant et de considérer au contraire qu'ils forment une ressource offerte même aux auteurs originaux.
- 8 Nulle part dans le *Rapport sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal* il n'est fait allusion aux deux courants de la critique littéraire qu'évoque le Cousin-Sainte-Beuve ; en revanche, c'est bien la lente dégradation des ouvrages du XVII^e siècle qui motive ce que, ailleurs, Sainte-Beuve nomme l'« impulsion philologique »²⁶.

Il appartient à l'Académie française de s'opposer à cette dégradation toujours croissante de nos grands écrivains, et il lui serait glorieux, ce me semble, en leur rendant leur pureté première, d'arrêter la langue nationale sur son déclin, comme autrefois elle a tant concouru à la former²⁷.

Plus d'une fois l'Académie m'a entendu exprimer le vœu que, pour préparer et soutenir son beau travail d'un dictionnaire historique de la langue française, elle-même se chargeât de donner au public des éditions correctes de nos grands classiques, comme on le fait en Europe depuis deux siècles pour ceux de l'antiquité. Le temps est malheureusement venu de traiter cette seconde antiquité comme la première, de l'étudier en quelque sorte philologiquement, [...] ²⁸.

- 9 Nous retrouvons bien, dans cet extrait du *Rapport* l'évocation de la « dégradation » des grands écrivains, s'accompagnant de surcroît d'une déploration du déclin de la langue – uniquement perceptible, à l'intérieur de la fausse citation, dans l'appel aux « vocabulaires » –, le souci inquiet de la contemporanéité, qualifiée de « temps malheureusement venu », et le rapport entre le travail éditorial et l'activité lexicographique. Les deux dimensions de la philologie²⁹, la philologie textuelle et la philologie linguistique, chargées respectivement du bon établissement des textes et de l'étude diachronique de la langue, sont abordées conjointement dans ce projet présenté aux Académiciens, et destiné à l'Académie. C'est bien la fonction de cette Académie, dès son origine, conformément aux articles XXIV à XXVI des statuts et règlements du 22 février 1635³⁰, de veiller à la régularité et à la pureté de la langue française, en élaborant un dictionnaire, et aussi, ce qui ne fut presque jamais fait, une grammaire, une rhétorique et une poétique³¹ grâce à l'observation des « meilleurs auteurs de la langue française ». Les temps malheureusement venus infléchissent cependant considérablement le projet de jadis puisque c'est désormais une langue moribonde, quasi morte, qu'il faut sauver, figer en restituant un état déjà révolu. Ce double projet philologique ne se matérialisa pas, et le dictionnaire de l'Académie continua de se renouveler en suivant son principe original, sans être remplacé, ni même simplement doublé par un dictionnaire historique. En revanche, le *Rapport* propose, dans sa version éditée, un vocabulaire pascalien, de surcroît renforcé lors de la seconde édition.
- 10 Nous savons à présent ce que recouvre dans la *Seconde préface* l'expression « travail littéraire » : l'étude philologique du siècle de Louis XIV, Grand Siècle presque déjà disparu, dont il importerait de sauver les vestiges qui peuvent l'être, en particulier pour arrêter le déclin de la langue d'une nation. Ce qui nous demeure quelque peu obscur, en ce moment, c'est le sens et la valeur de la tournure restrictive, puisqu'il semble bien que l'entreprise en elle-même ne manque ni d'ambition ni d'importance, engageant comme elle le fait une part capitale de la vie d'une nation dans un travail qui serait susceptible de renouveler de fond en comble la critique littéraire en mettant un terme à des querelles non seulement futiles mais encore néfastes. Le problème peut être formulé de la façon suivante : qu'est-ce qui fait de l'Académie française, entre 1842 et 1844, un lieu institutionnel dans lequel puisse s'engager un travail littéraire d'une si grande ampleur (tout au moins tel qu'il est projeté), éditions des classiques du grand siècle et mise en œuvre du dictionnaire historique d'une langue, et dans lequel ce travail apparaisse comme une opération mineure ? Notre hypothèse serait que ce travail peut s'y engager justement parce qu'il peut, dans ce lieu, ne sembler que littéraire, donc mineur, et qu'il ne s'y engage que parce qu'il semble mineur, sans l'être, et que l'on en peut attendre toutes sortes d'effets, mais des effets justement à propos desquels on pourra se récrier qu'ils se sont produits comme de soi-même, que la polémique s'est élevée alors qu'elle n'aurait pas dû le faire puisque, après tout, il ne s'était jamais agi de rien d'autre que de retrouver un ouvrage perdu, et par conséquent de couper court à toute polémique, même purement littéraire (comme celle qui peut opposer les critiques admiratifs aux critiques contestataires).
- 11 Sainte-Beuve donne la parole à Victor Cousin comme au premier auteur de ces nouvelles études, comme à celui qui en aurait donné l'impulsion, et de nos jours encore, il est convenu d'en juger ainsi, que ce soit par rapport à l'ensemble des études textuelles du moment³² ou, plus particulièrement, dans la tradition pascalienne³³. Or, si nous regardons plus attentivement le compte rendu de Sainte-Beuve d'une part, et d'autre part

l'agencement des affaires pascaliennes dans l'Académie en 1842, nous pouvons remarquer qu'il se joue à ce moment et dans ce lieu, avec l'invention philologique de ce que l'on considère alors – et, globalement, depuis lors – comme un texte authentique d'un certain auteur du XVII^e siècle nommé Pascal, une partie qui excède le simple champ du travail littéraire tel qu'il est défini dans le compte rendu de Sainte-Beuve et dans le *Rapport sur la nécessité* [...], et qui semble institué dans l'Académie française, c'est-à-dire comme nous l'allons voir une partie politique qui ne pouvait se jouer qu'en tant que simple, et modeste, et solide, travail littéraire.

12 Le compte rendu dresse un impressionnant état des travaux éditoriaux contemporains (éditions et études sur les éditions), concernant pour la plupart des ouvrages du Grand Siècle : La Bruyère, La Rochefoucauld, Mme de Sévigné et Racine. « Nous sommes entrés », dit-il, « dans une veine d'éditions »³⁴. Puis il délimite la place particulière des travaux littéraires de Victor Cousin dans ce mouvement de philologie française, leur part d'initiative toute relative³⁵. C'est également par la mise en relation de l'activité pascalienne de Victor Cousin avec celle d'autres membres de l'Académie, ou de participants extérieurs à ses travaux, que nous allons essayer de nous représenter l'importance, à ce moment-là, du débat de l'invention de Pascal.

13 Une telle mise en relation met rapidement en lumière les efforts déployés par les uns et les autres pour remettre Victor Cousin à sa juste place. Ainsi chacun des deux co-lauréats du concours de rédaction d'un Éloge de Pascal, tient-il à sa façon à signaler son indépendance à l'endroit de Victor Cousin, voire l'antériorité de ses recherches pascaliennes sur celle du prestigieux académicien :

Je déposai le manuscrit le 13 mars [dit l'un d'eux], au secrétariat de l'Institut ; les travaux de M. Cousin ne commencèrent à paraître que le 1^{er} avril, au *Journal des Savants*, c'est-à-dire dix-sept jours plus tard. Dans son beau rapport du 30 juin sur le concours, M. Villemain déclara regretter que les concurrents n'eussent pu connaître le texte de Pascal publié par M. Cousin ; il établit donc encore notre antériorité³⁶.

Quant à Prosper Faugère, l'autre lauréat, il place son édition sous la protection d'Abel-François Villemain, qui, en tant que ministre de l'Instruction publique l'a autorisé, en vertu d'un décret datant de 1809 à publier les manuscrits de Pascal qui sont la propriété de la bibliothèque royale³⁷, et auquel il rend hommage à la toute fin de sa *Préface* :

Nous aimons surtout à consigner ici l'expression de notre gratitude ancienne et nouvelle envers un illustre écrivain [en note : M. Villemain], dont l'amitié est pour nous un charme et un honneur³⁸.

14 L'Académie réunissait alors, outre Villemain, son secrétaire perpétuel et, à ce moment-là, ministre de l'Instruction publique en exercice, plusieurs des hommes politiques les plus importants de la Monarchie de Juillet, de telle façon qu'elle puisse nous sembler une annexe, littéraire, de la chambre des pairs, voire du gouvernement. Victor Cousin lui-même, ancien ministre de l'Instruction publique (gouvernement Thiers) demeurait président du Conseil Royal de l'Instruction publique, détenteur de la chaire de philosophie à la Sorbonne et directeur de l'École normale. Nous pouvons aussi distinguer Guizot (alors ministre des Affaires étrangères mais dans les faits, dit-on, chef du gouvernement Soult), Thiers (précédemment chef du gouvernement), et le comte Molé (plusieurs fois chef du gouvernement ; directeur de l'Académie en juin 1842, lors de la remise des prix de l'Éloge de Pascal).

15 Une particularité des nouveaux règlements de cette institution la rend capable de ce genre de débat ; nous pouvons même considérer qu'elle la constitue en lieu de débat

officiel des matières religieuses, dans la mesure bien évidemment où ses travaux littéraires justifient de telles disputes³⁹. Contrairement en effet au premier règlement, de 1635, qui imposait de ne mettre « en délibération aucune matière concernant la religion »⁴⁰, et de ne rien prononcer de « quelque proposition qui regarde ce sujet » que l'on ne peut manquer de rencontrer dans les ouvrages examinés⁴¹, le nouveau règlement, consécutif à la suppression des Académies puis à leur restauration, ne porte plus trace du moindre interdit portant sur les sujets débattus. Il s'en tient à la définition de l'objet ordinaire des séances⁴², et à la mise en place de dispositions destinées à permettre la mise en débat de tous les sujets rencontrés à l'occasion de ces travaux que nous qualifierions volontiers de « littéraires » :

Aucune proposition étrangère à ces travaux ne pourra, si elle est de quelque importance, être prise en considération que dans une assemblée qui aura été convoquée spécialement pour en délibérer⁴³.

Les trois officiers composant le bureau forment une commission permanente pour tous les objets de discussion qui demandent un examen particulier, mais qui ne concernent que les travaux ordinaires de l'Académie.

Si un objet particulier paraissait demander un examen extraordinaire, l'Académie pourra nommer deux de ses membres pour être adjoints aux officiers du bureau qui sont de droit membres de toutes les commissions [...].

Une commission ne pourra s'occuper que de l'objet spécial pour lequel elle aura été formée ; elle sera tenue de faire son rapport dans le plus bref délai.

L'Académie veillera à ce qu'aucune discussion inutile ne la détourne de ses travaux, qui sont le but essentiel de son institution.

- 16 Cette abondance de précautions définit les conditions effectives d'une autonomie de l'institution : son but essentiel pouvant la conduire à s'occuper de n'importe quel objet, un règlement d'une grande précision met en place un dispositif d'auto-contrôle propre, peut-être, à éliminer les « discussions inutiles ».
- 17 Pour le cas qui nous préoccupe, notons qu'un Éloge de Pascal appartient à la catégorie des objets de discussion ordinaires de cette Académie, mais qu'en même temps le sujet de ce débat peut fort aisément, à un moment ou un autre, faire apparaître l'un de ces objets particuliers qui nécessitent la réunion d'une commission élargie et risquent de détourner l'institution vers l'inutilité. C'est ainsi qu'un écrivain habile, et homme politique, Villemain peut passer avec une grande rapidité sur une question délicate, susceptible de faire dévier les travaux de l'Académie. C'est dans le *Rapport du Secrétaire Perpétuel de l'Académie sur les concours de 1842* qu'affleure un léger dissentiment entre l'homme puissant et son protégé, à propos du fameux scepticisme de Pascal dont Victor Cousin, rappelons-le, se montre encore plus convaincu à l'issue de son travail littéraire :
- Peut-être s'est-il exagéré le doute qu'il déplore dans Pascal, et n'a-t-il pas assez vu le repos de Pascal après le combat⁴⁴.
- 18 L'évaluation du degré de scepticisme de Pascal, de la nature de ce scepticisme, de sa place dans l'évolution à la fois des écrits et de la vie de celui qui est regardé depuis longtemps déjà comme un grand génie (au moins depuis l'édition du *Discours sur sa vie et ses œuvres* de 1779) devient ensuite fort rapidement un point de fixation des querelles pascaliennes à l'extérieur de l'Académie, une fois publié le *Rapport sur la nécessité*. Elle peut nous donner pour finir une indication de la force de ce travail littéraire, decette ré-invention d'un auteur nommé « Pascal », de cette invention de ce que l'on considère comme un texte original et autographe de cet auteur. Le lieu de débat que constitue alors l'Académie permet de lancer dans l'ensemble du corps civil une dispute sur la place que l'Église catholique, et plus largement les Églises chrétiennes (depuis la Suisse, Alexandre Vinet

contribue largement à cette controverse), entendent faire à la raison⁴⁵. Dans sa *Seconde Préface*, Victor Cousin explique soigneusement qu'il n'a jamais prétendu Pascal sceptique en matière de religion, qu'il n'a jamais mis en cause la qualité, la sincérité, la solidité de la foi de Pascal⁴⁶. Ce qui est remis en débat, grâce aux travaux « littéraires » pascaliens, c'est la question du rôle des lumières naturelles, de la capacité de la raison à découvrir par elle-même la vérité. Se trouvent en perspective non seulement la possibilité d'une philosophie indépendante d'une théologie, mais aussi de sciences autonomes.

- 19 Or, ce simple travail littéraire, qui n'aurait pas dû donner lieu à tant de bruit, à une telle polémique, est rendu public de la façon que nous avons montrée (*Académie, Journal des savants*, livre, campagne de presse, édition *Faugère*, nouvelle édition du *Rapport*, entre 1842 et 1844) exactement au moment où se trouve une nouvelle fois agitée une question scolaire que cette monarchie ne parviendra pas à régler⁴⁷ : faut-il donner, et dans quelle mesure, la liberté scolaire dans l'enseignement secondaire, c'est-à-dire dans les écoles qui vont former les futurs cadres de la nation ? C'est sur ce point que Victor Cousin intervient à la tribune d'une autre institution, non littéraire celle-ci, la Chambre des Pairs, le 21 avril 1844, pour :

[...] rechercher si, parmi les passions déchaînées autour de nous, au milieu de la déplorable polémique soulevée depuis trois ans et dont la violence s'accroît chaque jour, il n'y a pas quelque principe ferme et assuré qui puisse nous être comme un mât dans la tempête⁴⁸.

- 20 Il propose, dans ce lieu, une définition de ce qu'il nomme la « vraie religion », amie de la raison, des lumières⁴⁹, qui semble antinomique de celle de Pascal, telle qu'il prétend l'avoir montrée philologiquement. Les polémistes chrétiens, et avant tout catholiques, furent alors poussés, par ce travail littéraire, à s'expliquer, c'est-à-dire à mettre publiquement en lumière leurs débats internes⁵⁰.

NOTES

1. Victor Cousin, *Études sur Pascal*, Paris, Didier et Cie, 1857, (5^e éd., 1^{ère} éd. – partielle –, 1842), 566 p.
2. 1842, livraisons d'avril, juin, juillet, août, septembre, octobre, et novembre, p. 243-252, 333-358, 406-426, 490-505, 532-553, 608-625, 678-691.
3. Victor Cousin, *Des Pensées de Pascal*, Rapport à l'Académie française [...], Paris, De Ladrangue, 1843, 452 p.
4. Voir la bibliographie (années 1843 et 1844) dans *Les Pensées de Pascal en France de 1842 à 1942, essai d'étude historique et critique*, de Raymond Francis, Paris, Nizet, 1959, p. 327-329.
5. Blaise Pascal, *Pensées, fragments et lettres*, publiées pour la première fois conformément aux manuscrits originaux en grande partie inédits, par M. Prosper Faugère, Paris, Andrieux, 1844, 2 t., 410 et 430 p.
6. La question des relations de cette édition et de ce *Rapport*, bien souvent débattue, ne sera pas abordée directement pas dans cet article.
7. Pièces réunies par Stéphane Douailler, in *La Philosophie saisie par l'État*, Paris, Aubier, « coll. Bibliothèque du Collège International de Philosophie », 1988, en particulier le « Mémoire sur

l'enseignement philosophique, adressé à la Chambre des Pairs par M. l'Archevêque de Paris » de Mgr Denis Affre, p. 291-315 ; également : « Un mot sur la polémique religieuse » d'Edgar Quinet, *Revue des deux mondes*, 15 avril 1842.

8. Édition dite « de Port-Royal », réalisée par les proches de Pascal peu d'années après sa mort et dénoncée comme violemment infidèle par le *Rapport sur la nécessité [...]*.

9. Quelques « pensées » jointes à la *Troisième lettre de Monseigneur l'évêque de Montpellier à Monseigneur l'évêque de Soissons au sujet de la VII. lettre pastorale de ce prélat* de Charles-Joachim Colbert.

10. Quelques autres dans le tome v de la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, attribués au père Desmolets.

11. Ce que nous nommons aujourd'hui le « *Mémorial* » dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal ou Supplément aux Mémoires de Messieurs Fontaine, Lancelot, & du Fossé*, Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, 1740.

12. Par exemple, Louis Lafuma, *Histoire des Pensées de Pascal (1656-1952)*, Paris, éd. du Luxembourg, s.d. : « Ce *Rapport* fut le point de départ d'un profond renouvellement des études qui gravitaient autour de Pascal [...] », p. 53 ; « Victor Cousin donnait ainsi le signal de départ aux études pascaliennes [...] », p. 54.

13. Forte de soixante-dix pages alors que la première préface n'en comptait que trente et le *Rapport* lui-même cent quatre-vingt seulement.

14. *Études sur Pascal*, p. 38.

15. « Qu'est-ce qu'un auteur », exposé de Michel Foucault lors de la séance du 22 février 1969 de la Société française de Philosophie, *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 63^e année, n° 3, juillet-septembre 1969, en particulier p. 83-89.

16. C'est-à-dire le tome II de la première édition des *Œuvres de Blaise Pascal*, parues en 1779 sans nom d'éditeur et attribuées à l'abbé Charles Bossut.

17. « Nous n'avions entrepris qu'un travail littéraire [...] » (Nous soulignons).

18. Sainte-Beuve, Charles-Augustin, « Pensées, fragments et lettres », publiés pour la première fois conformément aux manuscrits, par M. Prosper Faugère », (c.r.), *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet 1844, p. 105-125.

19. « Pensées, fragments,... », p. 109.

20. *Id.*

21. Même article, p. 109-110. Les noms d'auteur associés au premier moment sont Voltaire, Marmontel, La Harpe et Fontanes, et au second Madame de Staël et Benjamin Constant.

22. Ce rival de Victor Cousin (auquel il a succédé à la tête du ministère de l'Instruction publique) est le protecteur de Prosper Faugère.

23. Même article, p. 110.

24. *Id.*

25. Voici ce qui suit immédiatement cette « citation » : « M. Cousin s'est donc levé, disions-nous, et il a exprimé quelque chose d'approchant et en des termes bien meilleurs, bien plus persuasifs, on le supposera sans peine ; mais nous ne croyons pas trahir sa pensée en la produisant sous cette forme [...] »

26. Dans ses « Chroniques parisiennes », qui paraissent anonymement ces années-là dans la *Revue suisse*.

27. Victor Cousin, *Études*, *op. cit.*, 1857, p. 106-107.

28. *Ibid.*, p. 105. La première édition donne : « Le temps est malheureusement venu de traiter cette seconde antiquité, qu'on appelle le siècle de Louis XIV, avec la même religion que la première [...] ». Cette variation rend manifeste l'ambiguïté de l'impulsion philologique donnée par Victor Cousin, obligé dans le débat à dénier son caractère religieux, devenu visiblement la marque d'une certaine attitude antagoniste, celle de Faugère notamment (voir ci-dessus). Le

mouvement général est encore plus large que cela, si nous en croyons Sainte-Beuve, selon qui il se « préparait depuis quelques années ».

29. Voir Michel Espagne, « La référence allemande dans la fondation de la philologie française », dans *Philologiques I, Contribution à l'histoire des disciplines littéraires en France et en Allemagne au XIX^e siècle*, sous la direction de Michel Espagne et Michael Werner, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1990, p. 135-154.

30. *Statuts et règlements*, Académie française, 1995, p. 16.

31. Seule une grammaire sans postérité fut publiée en 1932. Même lieu.

32. Michel Espagne, « La référence allemande [...] », p. 142 : « Victor Cousin pousse un cri d'alarme qui, dans le contexte culturel de l'époque où la tradition textuelle est objet d'imitation et non de critique, paraît tout à fait inattendu. »

33. Par exemple, Jean Mesnard, *Les « Pensées » de Pascal*, Sedes 1976 : « Dans un fracassant Rapport à l'Académie française, le philosophe Victor Cousin proclama la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées*. Son appel fut entendu et un jeune érudit, Prosper Faugère, publia en 1844 la première édition conforme aux exigences modernes [...]. Pour le classement, il tenait d'abord compte d'une suggestion de Victor Cousin [...] » ; Louis Lafuma, *Histoire des Pensées de Pascal*, éd. du Luxembourg, s.d., plus précis, nuancé : « Cette année-là, l'Académie avait proposé, sans doute à la suggestion de Victor Cousin, comme sujet pour le prix d'éloquence un éloge de Pascal. Le prix fut décerné le 30 juin et partagé entre Bordas-Demoulin et Faugère. ». « Victor Cousin en avait profité, encadrant cette manifestation, pour présenter un Rapport [...], qu'il lut à ses confrères [...] ». « Ce Rapport fut le point de départ d'un profond renouvellement des études qui gravitaient autour de Pascal », p. 53 ; nous soulignons.

34. Sainte-Beuve, Charles-Augustin, *Pensées, fragments, op. cit.*, p. 111.

35. *Id.* : « [...] il n'était que juste de faire à M. Cousin sa grande et brillante part d'initiative dans ce mouvement de philologie française qu'il a provoqué en partie et proclamé [...] ». »

36. *Mélanges philosophiques et religieux*, p. 530.

37. Lettre publiée en tête de l'édition.

38. Blaise Pascal, *Pensées, fragments et lettres*, 1842, p. LXXXVI. Suivent pour finir une bonne quinzaine de lignes, toujours pour rendre hommage au même grand homme. Le *Dictionnaire de biographie française* nous apprend par ailleurs que Faugère fut en 1839 le chef du secrétariat du ministère de l'Instruction publique sous l'autorité de Villemain, et qu'il démissionna en 1840 lorsque, pour quelques mois, son patron abandonna ce ministère, occupé après une longue crise par Victor Cousin de mars à octobre 1840.

39. Ce développement répond à une remarque faite lors du colloque sur l'incompatibilité entre ce genre de débat et le premier règlement de l'Académie.

40. *Statuts et règlements*, Académie française, 1995, p. 15, article XXI.

41. *Id.*

42. *Ibid.*, p. 38, art. 6 : « L'institution de l'Académie française ayant pour objet de travailler à épurer et à fixer la langue, à en éclaircir les difficultés et à en maintenir le caractère et les principes [... elle s'occupera] des discussions sur tout ce qui tient à la grammaire, à la rhétorique, à la poétique, des observations critiques sur les beautés et les défauts de nos écrivains, à l'effet de préparer des éditions de nos auteurs classiques, et particulièrement la composition d'un nouveau dictionnaire de la langue. »

43. *Id.*

44. Académie française, *Séance publique annuelle du jeudi 30 juin 1842*, Paris, Firmin-Didot frères, 1842, p. 15-16.

45. Par exemple, Théodore Foisset s'exclame sans perdre de temps dans son compte rendu des travaux de Victor Cousin : « On n'en veut pas du tout, on n'en a jamais voulu à la Raison, pas plus les jésuites que Pascal, et pas plus Pascal que les Jésuites. », *Le Correspondant*, t. 1, janv.-mars 1843, p. 363.

46. *Études, op. cit.*, p. 39.

47. Claude Lelièvre, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, Repères pédagogiques, 1990, p. 84-85.

48. *Œuvres de M. Victor Cousin*, cinquième série, Paris, Pagnerre, 1850, t. II, p. 14 : nous soulignons. Sur la violence de cette polémique, voir le récit des persécutions subies par Guisepppe Ferrari, dans *Les Philosophes salariés*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1983.

49. *Ibid.*, p. 80 : « La vraie religion est amie des lumières : elle est trop sûre des vérités qui lui ont été confiée pour redouter les progrès de la raison : loin de là, elle s'unit naturellement à la vraie philosophie. »

50. Les hésitations sur le fidéisme sont bien mises en lumière par les extraordinaires aventures de l'abbé Bautain, ancien disciple de Victor Cousin, converti, obligé par le Pape de signer plusieurs déclarations successives, mais jamais vraiment condamné pour son fidéisme et poursuivant, toujours à l'intérieur de l'Église, sa carrière d'enseignant : *Dictionnaire de théologie catholique*, article « Bautain ».